

JUL 27 1950

Distr.
GENERALE

E/CN.12/188
19 juin 1950
FRANÇAIS
ORIGINAL.ESPAGNOL

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AMERIQUE LATINE

Troisième session

Montevideo, Uruguay

RAPPORT DU COMITE 3

Le Comité 3, chargé par la Commission d'examiner les problèmes du commerce international de l'Amérique latine, a été constitué au cours de la séance du 7 juin 1950. La proposition du Président de la Commission visant à nommer le général Gomes (Brésil) Président et M. Senior (Pays-Bas) rapporteur a été adoptée à l'unanimité.

Après avoir décidé de prendre comme base de travail les documents E/CN.12/165 et E/CN.12/168, présentés par le Secrétaire exécutif, le Comité est passé à l'examen général des conclusions et recommandations contenues dans ces documents et des procédures à suivre pour faciliter les travaux du Comité.

Il a été décidé à l'unanimité de faire porter les travaux sur trois catégories de problèmes: a) les questions relatives aux échanges commerciaux entre les pays de l'Amérique latine et l'Europe et d'autres régions en dehors du continent américain; b) les questions des échanges entre les pays de l'Amérique latine; c) les problèmes que pose l'extension des exportations à destination des Etats-Unis et du Canada. L'examen des questions relatives au commerce avec l'Europe et les autres régions situées en dehors du continent américain fut confié au Groupe de travail No. 1; l'examen des autres problèmes fut confié au Groupe de travail No. 2.

Au cours de la discussion générale, on a souligné tout particulièrement la nécessité de se consacrer à la recherche d'une solution concrète des problèmes les plus urgents. La délégation du Guatemala a appelé l'attention sur l'importance, pour le développement des échanges inter-régionaux, de rapports étroits entre les producteurs et les consommateurs des différents pays de la région, ainsi que sur la nécessité urgente de résoudre les problèmes des transports maritimes et aériens qui affectent le commerce de l'Amérique latine. La délégation du Guatemala a soumis deux projets de résolution se fondant sur la teneur de ses observations.

Le Groupe de travail No. 1 se composait des délégations suivantes: Argentine, Brésil, Bolivie, Cuba, Chili, Salvador, France, Pays-Bas, Royaume-Uni et Uruguay. M. Valdes Rodriguez (Cuba) fut nommé président et M. Senior (Pays-Bas) rapporteur.

Le Groupe de travail No. 2 se composait des délégations suivantes: Cuba, Chili, Equateur, Guatemala, Honduras, Mexique, Panama, Paraguay, Etats-Unis et Uruguay. M. Mora (Mexique) fut nommé président et M. Pane (Paraguay) rapporteur.

Les discussions au sein du Groupe de travail No. 1 furent dominées par l'idée qu'il conviendrait, pour le moment, que la Commission consacre ses efforts à l'étude des moyens d'intensifier les échanges avec l'Europe, sans toutefois négliger l'importance du commerce avec d'autres régions situées hors du continent américain. On a cependant jugé inopportun d'adopter une résolution établissant un ordre strict de priorités. Plusieurs

délégations, tant latino-américaines qu'européennes, ont fait connaître le désir de leurs gouvernements de collaborer à tout plan visant à intensifier les échanges entre les deux régions et ont exprimé leur confiance dans les chances de succès d'une telle entreprise.

L'accord fut unanime sur le fait que l'un des principaux obstacles à l'expansion du commerce avec l'Europe est l'inconvertibilité des monnaies, mais on reconnut que les efforts en vue de développer les échanges entre les deux régions ne doivent pas être limités à la création d'un système de compensation multilatérale des paiements. C'est pourquoi on a proposé de donner au Secrétaire exécutif une autorisation générale pour qu'il étudie, de concert avec le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Europe, et soumette à l'examen des gouvernements des recommandations concrètes permettant d'atteindre le but cherché.

En ce qui concerne les accords multilatéraux de paiements, on a également signalé la nécessité de veiller à ce qu'ils provoquent une augmentation des exportations de l'Amérique latine et non pas seulement leur répartition sur une nouvelle base, et de prendre garde aux difficultés d'ordre technique que peuvent créer ces accords, notamment ceux qui sont relatifs aux crédits mutuels.

Les représentants ont déclaré que l'examen, par des experts en matière de commerce international, des conclusions et recommandations contenues dans une étude qui serait présentée par les Secrétaires exécutifs de la CEPAL et de la CEE pourrait contribuer

à hâter les décisions des gouvernements intéressés. En conséquence, il a été recommandé d'accepter la proposition du Secrétaire exécutif, contenue dans le document E/CN.12/168, visant à ce que le Secrétaire exécutif soit autorisé à convoquer en cas de besoin des réunions officieuses d'experts en matière de commerce international.

On a examiné, enfin, l'utilité des études analytiques, pays par pays, sur les politiques commerciales en Amérique latine, études que le Secrétaire exécutif a présentées dans le document E/CN.12/165 et qui sont relatives à l'Argentine, au Brésil et au Chili. Il a été admis que de telles études contribuent à éclaircir la question de l'efficacité et des conséquences indirectes des instruments de politique commerciale en vigueur et qu'elles constituent une source précieuse de références.

Au cours des discussions sur le commerce entre les pays de l'Amérique latine, on a confirmé la conclusion du document E/CN.12/165, selon laquelle l'ampleur relativement restreinte des échanges entre les pays de l'Amérique latine est due, en partie, à la concurrence qui caractérise l'économie de chaque pays de l'Amérique latine, concurrence qui, à son tour, est dans une certaine mesure la conséquence de la situation actuelle de la région au point de vue du développement économique. S'il était possible, comme il le semble, de coordonner progressivement le développement économique de l'Amérique latine, on diminuerait ainsi la concurrence entre les différents pays, ce qui permettrait de profiter, en fin de compte, des avantages de la production à grande échelle.

On a reconnu, en outre, que l'expansion du commerce entre

les pays de l'Amérique latine est freinée également par une connaissance mutuelle insuffisante, par des relations économiques inadéquates entre producteurs et consommateurs des différents pays de la région, et par une série de problèmes relatifs aux transports.

A la suite de la discussion sur le problème des transports, on a approuvé une résolution (E/CN.12/AC.3/7/Rev.1), invitant le Secrétaire exécutif à offrir son concours au Secrétaire exécutif du Conseil interaméricain économique et social pour mener à bonne fin les études sur les transports entreprises par le Conseil interaméricain économique et social.

Les représentants ont approuvé le point de vue de la délégation du Panama, selon lequel les zones franches constituent un élément utile pour faciliter le développement des échanges commerciaux.

Le Comité a approuvé en séance plénière les projets de résolution présentés par les groupes de travail. Il a rejeté la proposition tendant à fondre en une seule les résolutions sur le commerce extérieur approuvées par le Comité 3, à l'exception de celle relative aux transports, et la résolution relative à la même question présentée au Comité 1 par la délégation de la Bolivie.